



Prestataires privés pour l'accompagnement de l'arrêt

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 1er mars 2007

Bonjour, Je voudrais réagir à votre réponse http://dnf.asso.fr/doc_question_421... recommandant au gérant de l'entreprise de contacter un centre de tabacologie qui puisse apporter son concours à ceux qui souhaitent une aide au sevrage, fût-il temporaire. Vous semblez ignorer l'existence de prestataires privés non tabacologues proposant des prestations collectives efficaces (300 références citées sur le site d'xx, y compris une majorité des grandes entreprises françaises, voir aussi xx, xx, xx, etc...). Si ces entreprises privées réussissent c'est peut-être parce qu'elles procurent de meilleures garanties de succès non ?

Ne croyez-vous pas que les autorités sanitaires excluant ces prestataires, notoirement déconseillés par Tabac Info Service, pourraient être poursuivie pour concurrence déloyale ou manquement d'information ?

Il est dommage de cacher au grand public que les centres de tabacologie ne sont pas compétitifs. Pouvez-vous m'assurer que les avis de DNF sont libres d'intérêts commerciaux avec l'industrie pharmaceutique et non liés par les subventions de l'administration de la santé, ou le cas échéant en préciser publiquement la teneur. Merci.

Réponse :

- La mission confiée à DNF par le législateur, puis par le pouvoir exécutif, notamment dans le cadre du plan cancer, ne l'autorise pas à citer des entreprises commerciales. Celles dont vous souhaitiez faire la publicité dans votre question ont donc été remplacées par des XX.
- DNF dont l'objectif statutaire vise la protection des non-fumeurs, ne porte aucun jugement sur l'efficacité des différents traitements d'aide au sevrage tabagique et se contente de constater qu'ils sont tous d'une efficacité discutable lorsqu'ils ne sont pas accompagnés du désir réel de s'arrêter de fumer.
- Il est symptomatique de constater qu'une quantité sans cesse croissante d'Internautes fait confiance à DNF et apprécie ses conseils et recommandations (63% très satisfaits et 22% satisfaits). Et pourtant, plus de la moitié des questions sont posées par des fumeurs et les réponses apportées ne tentent en rien de masquer certaines situations d'inconfort infligées aux fumeurs par ces nouveaux textes règlementaires.
- Si vous estimez être en situation de concurrence déloyale, vous pouvez tenter d'obtenir de la justice un jugement qui vous dédommage de ce préjudice.
- Les avis de DNF sont entièrement libres de tout intérêt commercial avec l'industrie pharmaceutique. Votre question rejoint néanmoins une autre déclaration infondée que vous avez personnellement faite dans les lignes d'un site Internet. Vous tentiez piteusement de démontrer que la présence du logo DNF sur un site appartenant à un laboratoire pharmaceutique prouvait une dépendance à son égard. En réalité, cette présence résulte d'une transaction signée entre DNF et ce laboratoire. Aux termes de cet accord est reconnue la propriété intellectuelle de DNF sur le module d'intervention en entreprises que le laboratoire avait utilisé sans l'accord de DNF pour donner du contenu à son site : Aucune compensation financière, mais un protocole juridique pour reconnaître DNF comme créateur du module d'intervention
- Les avis de DNF sont également libres des influences des administrations qui subventionnent des associations qui, comme DNF n'ont pas de but lucratif. Vous faites, là encore, un procès d'intention. Avez-vous en effet déjà rencontré une association qui comme DNF ose faire condamner l'Etat pour tabagisme au Sénat, interpeller la

Prestataires privés pour l'accompagnement de l'arrêt

direction des douanes, celle de la police, celle du travail et celle de l'éducation nationale lors des audiences publiques de la mission parlementaire tabac ?

- Cher Monsieur, démontrez votre savoir faire en affichant les résultats de votre travail et vos réussites. Et, si vous souhaitez que l'on s'intéresse sérieusement à votre activité, évitez d'utiliser le dénigrement, les accusations infondées, les méthodes perfides et les procédés abjects qui desservent l'ensemble d'une profession qui ne mérite pas cette image désastreuse !